

## Plan de prévention et de protection de la personnalité

Lausanne, le 01.11.2024 – **Le Conseil synodal informe de l'implication active de l'EERV dans le cadre de son plan de prévention et de protection de la personnalité notamment en lien avec l'Etat de Vaud et l'Eglise évangélique réformée de Suisse.**

Suite à la demande de l'EERV – selon information diffusée le 20 juin 2024 - un article a été intégré dans la convention de subventionnement 2025-2029 qui lie notre Institution au Conseil d'Etat et qui prévoit en la matière :

- une formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs
- un organe indépendant, chargé de recueillir et d'instruire les signalements provenant de tiers
- un organe indépendant à disposition de nos collaboratrices et collaborateurs qui seraient concernés par une situation d'abus dans leur activité.

Ce dispositif permet de poursuivre et de consolider ce qui a été mis en place ces dernières années avec les entités suivantes :

- ESPAS (Espace de Soutien et de Prévention – Abus Sexuels)
- GREPPA (Groupe d'Experts et d'Expertes en Prévention et Protection d'Abus)
- ICP (organe neutre extérieur faisant fonction de Personne de Confiance en Entreprise amenant un soutien psychologique à nos collaborateurs et collaboratrices en cas d'événement éprouvant).

En parallèle, le Conseil synodal s'engage avec l'EERS (Eglise évangélique réformée de Suisse) notamment dans les travaux actuels ([lien vers le communiqué de presse de l'EERS](#)) menés en collaboration avec les organisations de victimes, dont le SAPEC (Soutien aux Personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse).

Le Conseil synodal se tient à votre disposition pour toute question à ce sujet.

### Contact médias

- Anne Abruzzi, Conseillère synodale, [anne.abruzzo@eerv.ch](mailto:anne.abruzzo@eerv.ch), 079 383 78 00
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, [carole.delamuraz@eerv.ch](mailto:carole.delamuraz@eerv.ch), 079 641 66 50